

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **septième jour de septembre 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-09-216 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 2 et 16 août 2004.

ADOPTÉE

04-09-217 **Formation des élus**

ATTENDU le nouveau programme de perfectionnement des élus offert par la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseiller André Bergeron soit autorisé à s'inscrire à la formation offerte sur la gestion efficace des plaintes qui aura lieu à Drummondville, le 22 septembre 2004;

QUE la trésorière soit autorisée à défrayer les coûts liés à l'inscription du participant ainsi que les frais de déplacement présentés par le participant.

ADOPTÉE

04-09-218 **Ratification des chèques et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 18 août 2004
 - nos 4CH001249 à 4CH001255 16 432.02 \$
- En date du 25 août 2004
 - nos 4CH001256 à 4CH001261 24 285.05 \$
- En date du 31 août 2004
 - nos 4CH001262 à 4CH001266 40 269.81 \$

temps supplémentaire des périodes 200433 à 200435

ADOPTÉE

04-09-219

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 3 septembre 2004
 - nos 4CH001267 à 4CH001373 149 312.75 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 3 septembre 2004
 - nos 4CH200022 à 4CH200025 27 798.08 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

04-09-220

Rapport de la trésorière – Chapitre XIII-LERM - Exercice 2003

ATTENDU le rapport préparé par la trésorière de la Ville de Princeville sur les activités prévues au chapitre XIII " Financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, et contrôle des dépenses électorales "de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-22) pour l'exercice financier 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter le rapport déposé par la trésorière.

ADOPTÉE

04-09-221

Dépôt électronique des paies

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière, Louise Bergeron à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la convention d'adhésion avec la Caisse Populaire de Princeville concernant le sous-service de transmission de données (dépôt-retrait direct), notamment pour le dépôt électro-

que des paies.

ADOPTÉE

04-09-222

Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail - Renouvellement d'entente de regroupement

CONSIDÉRANT le projet d'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Ville de Princeville, joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'une Entente entre l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Princeville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe 0.1 a été signée pour trois ans à partir du 1^{er} janvier 2003;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gestion entre l'Union des municipalités du Québec et AON, a été accordé par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Princeville, aux termes de l'entente visée au paragraphe 0.2;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu ce qui suit :

1. L'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution fait partie intégrante de celle-ci;
2. La Ville de Princeville autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux jointe à la présente résolution;
3. La Ville de Princeville accepte le programme de services complets prévu au contrat mentionné au paragraphe 0.3

ADOPTÉE

04-09-223

Avis de motion – Travaux nouvelle rue et emprunt n'excédant pas 205 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction d'une nouvelle partie de la rue Fréchette et d'une impasse aussi d'un emprunt d'un montant ne dépassant pas 205 000 \$.

04-09-224

Avis de motion – Travaux de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées et emprunt n'excédant pas 345 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'un lieu d'élimination des neiges usées et d'un emprunt d'un montant n'excédant pas 345 000 \$.

04-09-225

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement – Lieu d'élimination des neiges usées

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de demander au ministère de l'Environnement

un certificat d'autorisation pour la réalisation et l'utilisation d'un lieu d'élimination des neiges usées le tout tel que proposé sur les plans déposés et préparés par Teknika inc.

ADOPTÉE

04-09-226

Directives de changement – Travaux rue St-Jean-Baptiste Nord

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que, dans le cadre du contrat avec les Entreprises GNP inc. pour les travaux de la rue St-Jean-Baptiste Nord, soient approuvées les directives de changement numéros 7 (2^e partie), 8, 9 et 10 au coût total de 47 962.90 \$ le tout taxes incluses.

QUE les coûts des directives 7, 8, 9 soient affectés aux règlements d'emprunt concernés (nos 2003-66 et 2003-67) et que ceux de la directive no 10 d'un montant de 29 222.03 \$ soient affectés du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville pour la portion de ces coûts nette des taxes remboursables.

ADOPTÉE

04-09-227

Dérogation mineure – Francine Martin

ATTENDU la demande de dérogation mineure produite par Madame Francine Martin;

ATTENDU QUE cette construction serait conforme sur le territoire de l'Ex-Ville de Princeville;

ATTENDU QU'il n'y a pas de bâtiment voisin à proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Madame Martin pour permettre l'agrandissement du bâtiment accessoire dont la superficie maximale occupera une aire de 112 m² et dont la hauteur atteindra 5,8 mètres. Ce qui représente 37 m² de plus que la superficie réglementaire et 1 mètre de plus que la hauteur permise pour un garage privé.

ADOPTÉE

04-09-228

Demande à la CPTAQ – Suzanne Côté et Michel Quirion

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Madame Suzanne Côté et Monsieur Michel Quirion;

ATTENDU QUE les requérants désirent agrandir leur terrain afin de régulariser la configuration de celui-ci pour faciliter la pratique agricole de la terre avoisinante ainsi que protéger leur aménagement existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Madame Côté et Monsieur Quirion pour acquérir une partie du lot 5-A rang VIII du canton de Stanfold d'une superficie d'environ 158,1 mètres carrés.

QUE la présente demande respecte la réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-09-229 **Règlement no 2004-79 – Concernant le plan d'urbanisme**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2004-79 concernant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

04-09-230 **Règlement no 2004-80 – Concernant le zonage**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2004-80 concernant le zonage.

ADOPTÉE

04-09-231 **Règlement no 2004-81 – Concernant le lotissement**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2004-81 concernant le lotissement.

ADOPTÉE

04-09-232 **Règlement no 2004-82 – Concernant la construction**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2004-82 concernant la construction.

ADOPTÉE

04-09-233 **Règlement no 2004-83 – Concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) (Centre-ville et Parc industriel Jacques-Baril)**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2004-83 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) (Centre-Ville et Parc industriel Jacques-Baril).

ADOPTÉE

04-09-234 **Demande de subvention additionnelle de la Société d'Horticulture de Princeville**

ATTENDU le dépôt du rapport financier actuel de la Société d'horticulture de Princeville qui démontre un déficit anticipé d'un montant d'environ 6 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est résolu sur division :

QUE le conseil verse un montant supplémentaire de 6 500 \$ à la Société d'horticulture de Princeville pour lui permettre de poursuivre ses opérations courantes sur les terrains publics de la Ville de Princeville.

Le vote est demandé : 5 pour
1 contre

ADOPTÉE

04-09-235

Location d'un entrepôt

ATTENDU QUE le bail de location relativement au remisage d'équipements et de matériel de loisir vient à échéance;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel loué ne répond plus au besoin de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Princeville autorise la signature d'une entente de location avec la compagnie 9025-5704 Québec inc. pour la location d'un bâtiment commercial qui servira à entreposer des équipements et du matériel de la Ville de Princeville pour un montant de 300 \$ par mois pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2004 jusqu'au 31 août 2006.

QUE le conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de location ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

04-09-236

Alarme incendie du Centre sportif – Ajout de déclencheurs manuels et cloche d'alarme

ATTENDU les nouvelles exigences de notre assureur relativement à l'installation d'une alarme incendie au Centre sportif Paul de la Sablonnière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'installation d'une alarme incendie au Centre sportif Paul de la Sablonnière et octroie le contrat de l'installation d'équipements incendie à la compagnie Electro Alarme 2000 au montant de 3 232 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

04-09-237

Moissons Mauricie/Centre-du-Québec

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil accorde un montant de 392,81 \$ à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, pour supporter l'organisme d'aide alimentaire fournissant notre organisme local d'aide alimen-

taire (O.R.A.S.S.E).

ADOPTÉE

ORASSE - Lettre de remerciements.

Ambulance St-Jean – Lettre de remerciements.

Ministre des Finances du Canada

Avis explicatif transmis par le ministère relativement à la demande d'exonération de la taxe sur les produits et services adressée par la Ville de Princeville en juillet 2004. – Classé.

04-09-238

La Maison du Lac inc.

ATTENDU l'invitation transmise par la Maison du Lac inc. afin de participer à une activité bénéfique devant servir à amasser des fonds pour venir en aide à l'organisation de la Maison du Lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil délègue le conseiller Jan Heeremans et son épouse à représenter la Ville de Princeville à l'activité bénéfique qui aura lieu le 13 octobre 2004 au Centre communautaire de Plessisville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés nécessaires à la réservation des billets au montant total de 50 \$.

ADOPTÉE

04-09-239

Chevaliers de Colomb – Congrès régional

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire contribuer à l'organisation du Congrès régional de l'Ordre des Chevaliers de Colomb qui aura lieu à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 400 \$ à l'Ordre des Chevaliers de Colomb de Princeville pour contribuer à l'organisation du Congrès régional de l'Ordre des Chevaliers de Colomb de Nicolet qui aura lieu à Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

04-09-240

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la réunion séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

